

Recherches sociographiques



Les élections partielles provinciales au Québec depuis 1867. Un bon thermomètre, un mauvais baromètre?

Louis Massicotte

Volume 22, numéro 1, 1981

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/055918ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/055918ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Massicotte, L. (1981). Les élections partielles provinciales au Québec depuis 1867. Un bon thermomètre, un mauvais baromètre? *Recherches sociographiques*, 22(1), 105–124. <https://doi.org/10.7202/055918ar>

Résumé de l'article

Les élections partielles suscitent traditionnellement quantité de commentaires ou d'analyses. Le moment est peut-être opportun de s'interroger sur leur signification réelle. On a eu tendance par le passé à généraliser à outrance, à partir d'une demi-douzaine de cas récents. Un examen approfondi portant sur plusieurs décennies permettra de mieux évaluer le phénomène. En Grande-Bretagne, on dispose de travaux de ce type. Au Québec, malgré l'abondance relative d'études consacrées aux phénomènes électoraux, on s'est peu intéressé aux partielles dans une optique scientifique. Le présent article cherche donc à combler cette lacune en examinant les trois cent dix-neuf élections partielles tenues à l'Assemblée nationale du Québec depuis la Confédération jusqu'en 1976. Pour les fins d'une telle étude, les cent neuf années étudiées ont été découpées en quatre tranches chronologiques correspondant à des périodes bien distinctes de l'histoire politique du Québec. À la suite de cette revue historique, on tentera de dégager quelques grandes tendances. Une analyse des onze élections partielles tenues durant la 31^e législature (1976-1981) permettra de constater l'émergence possible d'une nouvelle attitude de l'électorat lors de ce type de scrutins.

LES ÉLECTIONS PARTIELLES PROVINCIALES AU QUÉBEC DEPUIS 1867 UN BON THERMOMÈTRE, UN MAUVAIS BAROMÈTRE ?

Les élections partielles suscitent traditionnellement quantité de commentaires ou d'analyses. Le moment est peut-être opportun de s'interroger sur leur signification réelle. On a eu tendance par le passé à généraliser à outrance, à partir d'une demi-douzaine de cas récents. Un examen approfondi portant sur plusieurs décennies permettra de mieux évaluer le phénomène. En Grande-Bretagne, on dispose de travaux de ce type.¹ Au Québec, malgré l'abondance relative d'études consacrées aux phénomènes électoraux, on s'est peu intéressé aux partielles dans une optique scientifique.² Le présent article cherche donc à combler cette lacune en examinant les trois cent dix-neuf élections partielles tenues à l'Assemblée nationale du Québec depuis la Confédération jusqu'en 1976. Pour les fins d'une telle étude, les cent neuf années étudiées ont été découpées en quatre tranches chronologiques correspondant à des périodes bien distinctes de l'histoire politique du Québec. À la suite de cette revue historique, on tentera de dégager quelques grandes tendances. Une analyse des onze élections partielles tenues durant la 31^e législature (1976-1981) permettra de constater l'émergence possible d'une nouvelle attitude de l'électorat lors de ce type de scrutins.

I. REVUE HISTORIQUE: DE LA CONFÉDÉRATION À L'ÉLECTION DU PARTI QUÉBÉCOIS

A) 1867-1897

Les trente premières années du régime confédératif sont caractérisées par une domination du parti conservateur, qui forme dix cabinets sur douze, et gouverne le Québec pendant vingt-cinq ans. Les principaux enjeux discutés

1. Voir surtout l'ouvrage de C. COOK et J. RAMSDEN: *By-Elections in British Politics*, Londres, Macmillan, 1973.

2. Voir cependant: J. HÉROUX, « Les élections partielles depuis 1945 », *Le Devoir*, 24 octobre 1972, p. 5.

sont : la construction de chemins de fer, les limites de l'influence de l'Église sur la société civile et, avec l'avènement d'Honoré Mercier, l'autonomie provinciale.

Les élections partielles sont alors fréquentes. On en dénombre cent vingt-cinq, soit en moyenne plus de quatre par année. La moyenne annuelle dissimule des variations considérables : les années d'élections générales ne donnent d'habitude lieu à aucune partielle alors qu'on en compte dix en 1879 et en 1884, et quinze en 1874 lorsque la possibilité de siéger simultanément à l'Assemblée de Québec et aux Communes d'Ottawa est abolie et que plusieurs députés choisissent la scène fédérale. Certaines circonscriptions sont plus touchées que d'autres : durant la cinquième législature (1881-1886), les électeurs de Laval et de Jacques-Cartier sont appelés aux urnes à trois reprises.

Divers facteurs contribuent à expliquer ce nombre élevé de scrutins. Aux causes « normales » comme les décès (17), les nominations de députés à des charges publiques incompatibles avec la détention d'un mandat parlementaire (16) ou au Conseil législatif (5) et les démissions pures et simples (18), s'ajoutent certains facteurs exceptionnels, comme l'abolition du double mandat en 1874. Surtout, en 1869, a été adopté l'*Acte pour assurer l'Indépendance de la Législature de cette province* (32 Vic. c.3). Cette loi oblige un député nommé à un portefeuille ministériel à se représenter devant ses électeurs. La règle, qui ne s'applique pas aux ministres sans portefeuille, puisque ceux-ci ne sont pas rémunérés par la Couronne, avait été introduite en Angleterre en 1705 afin d'empêcher le Souverain d'utiliser sa prérogative de nomination à des emplois publics pour corrompre la députation. On l'avait transplantée au Canada, bien qu'elle ait apparemment perdu dès cette époque toute signification. Entre 1869 et 1897, elle a occasionné au Québec pas moins de vingt-huit scrutins supplémentaires, tous soldés par la réélection (sans concurrent dans tous les cas sauf six) de l'heureux appelé.

Les annulations d'élections suscitent trente élections partielles durant cette période. À l'origine, le contentieux électoral relève de l'Assemblée législative où les pétitions sont traitées (et invariablement rejetées) par le Comité des privilèges et élections. En 1872, l'examen des contestations d'élections est transféré aux tribunaux et la procédure est simplifiée trois ans plus tard.³ Il en résulte une hausse considérable des litiges et des annulations. Cette petite guérilla, les partis prennent plaisir à se la livrer, sans grand profit net d'ailleurs sinon pour les avocats qui participent au jeu.

«Après chaque consultation populaire le quart, parfois le tiers des résultats et parfois davantage est contesté. Deux bureaux d'avocats s'y spécialisent, celui de Beausoleil et Mercier pour les rouges, celui de Lacoste et Bisailon pour les bleus. C'est devenu un rite, dont l'observation montre au peuple qu'on reste sur la brèche, qu'on ne pactise pas avec l'ennemi. Une sorte d'entente tacite fait éviter les coups durs.»⁴

3. Voir : Marcel HAMELIN, *Les premières années du parlementarisme québécois (1867-1878)*, Québec, Les presses de l'Université Laval, 1974, p. 310-312.

4. -Robert RUMILLY, *Honoré Mercier et son temps*, tome I, Montréal, Fides, 1975, pp. 174-175.

Entre 1881 et 1890 par exemple, les annulations d'élection donnent lieu à pas moins de dix-neuf partielles. L'élection du Premier ministre Mousseau dans Jacques-Cartier en 1882 est annulée en mai 1883. Mousseau est réélu le 26 septembre suivant. Il quitte la tête du gouvernement pour un poste de juge à la Cour supérieure le 3 mars 1884. Bien lui en a pris puisque sa réélection est annulée sept mois plus tard !

Malheureusement, on ne dispose pas de toutes les informations nécessaires à une étude approfondie des partielles tenues pendant cette période. Publiant en 1901 une synthèse des élections survenues depuis la Confédération, le greffier de la Couronne en chancellerie, Louis-Georges Desjardins, écrit : « Il n'existe aucune statistique officielle des élections partielles qui ont eu lieu pendant les premières vingt années après 1867 ».⁵ Dans la lettre de présentation de son rapport, Desjardins précise que les archives des états de votation ne remontent, dans les élections partielles de la province de Québec, qu'à 1883. Pourtant, une compilation signée par le Président général des élections⁶ nous fournit, entre autres depuis 1867, et pour chaque partielle, le nom des candidats et le nombre de suffrages exprimés en leur faveur. On n'a toutefois aucun renseignement sur le nombre d'électeurs inscrits et de bulletins rejetés, alors que l'affiliation politique des candidats défaits est incertaine. Ces lacunes ont cependant été partiellement comblées par le monumental *Répertoire des parlementaires québécois 1867-1978* publié en 1980 par la Bibliothèque de la législature du Québec. Le résultat détaillé des élections, qui apparaît aux pages 636 à 792 du *Répertoire* contient, en plus des données contenues dans les compilations de François Drouin, l'affiliation politique de presque tous les candidats. C'est à partir de ce *Répertoire* qu'ont été dressés les tableaux figurant dans le présent article.

Il est difficile, en l'absence de données fiables sur l'électorat et le nombre de bulletins rejetés, d'être trop affirmatif en ce qui a trait à la participation électorale. Néanmoins, en comparant le nombre total de votes valides lorsque la chose est possible, il se confirme que les partielles suscitaient un intérêt accru à cette époque : la participation augmente dans 37 cas et baisse dans 29 autres, par rapport à l'élection générale précédente.

Si l'on écarte par ailleurs les 37 élections où il n'y a pas eu de scrutin faute de concurrent, et dont la signification est par conséquent moindre, 87 scrutins peuvent être analysés.⁷ On en dénombre 60 dans des circonscriptions remportées

5. *Élections de l'Assemblée législative de la province de Québec et élections de la province de Québec pour la Chambre des communes du Canada*. Document 33 de la session de 1901.

6. François DROUIN, *Législature de Québec, 1867-1950. Députés et candidats selon l'ordre des districts électoraux*, Québec, 1950, 450p.

7. On ne tient pas compte non plus dans ce paragraphe de l'élection partielle de Kamouraska en 1869, puisque divers troubles avaient empêché la tenue d'un scrutin dans cette circonscription lors de l'élection générale de 1867.

par le parti gouvernemental à l'élection générale précédente : 48 se sont soldés par une victoire gouvernementale et 12 par un gain pour l'opposition. L'opposition fait nettement meilleure figure dans les 27 circonscriptions gagnées par elle à l'élection générale précédente : 14 victoires et 13 défaites. On est bien loin à cette époque des victoires automatiques du parti ministériel auxquelles ont donné lieu les quarante dernières années. L'observation demeure vraie, même si l'on tient compte des 35 cas (sur 37) où le candidat ministériel a été élu sans concurrent.

B) 1897-1936

L'élection de Félix-Gabriel Marchand en 1897, dans la foulée du triomphe de Laurier sur la scène fédérale l'année précédente, inaugure un long règne libéral de près de quarante ans, dominé par les fortes personnalités de Sir Lomer Gouin et d'Alexandre Taschereau. L'opposition conservatrice est faible et ses chefs manquent d'envergure, tandis que la prospérité relative de l'économie jusqu'à la Crise des années trente favorise la réélection périodique des gouvernants en place.

On compte cent trente-six partielles durant cette période. Il en survient dix en 1897 (car les nouveaux ministres fraîchement élus doivent retourner *illico* devant leurs électeurs), et neuf en 1905 avec l'installation du cabinet Gouin. Dans l'ensemble, toutefois, la fréquence des élections partielles tend à diminuer légèrement. La moyenne annuelle (3,5) est en retrait par rapport à la période précédente (4,2) et cette baisse est encore plus significative si on divise le nombre de partielles par le nombre total de circonscriptions pouvant théoriquement être le théâtre de telles élections. Un tel indicateur de « fréquence relative » s'établit à 15,3% pour 1897-1936, contre 23,3% pour la période précédente.

Cette moindre fréquence est éclairée par l'examen des causes du déclenchement des partielles. Les décès et les démissions occasionnent respectivement 30 et 12 partielles. La nomination des députés à diverses charges passe au premier rang : 14 députés accèdent au Conseil législatif et 46 autres sont nommés à des postes divers tels : juge, shérif, registrateur, etc. L'accès de députés au cabinet provoque 22 élections (ou plus exactement 22 réélections, dont seulement 4 à la suite d'un scrutin). Cette dernière cause disparaît en 1927 lorsque la Législature de Québec, suivant l'exemple donné par la Grande-Bretagne l'année précédente, abolit cette exigence.⁸ Les trois dernières élections causées par cette règle avaient eu lieu en 1919. Les annulations d'élection sont

8. S.Q. 1927, c. 13. Notons que la même exigence a existé au niveau fédéral et dans toutes les provinces canadiennes, et qu'elle y a été partout abolie entre 1926 et 1941. Pour plus de détails à ce sujet, voir : Eugene FORSEY, *The Royal Power of Dissolution in the British Commonwealth*, Toronto, Oxford University Press, 1968, p. 297.

moins fréquentes (8), alors que l'élection du même individu dans deux circonscriptions à la fois, et l'obligation d'abandonner un de ces mandats, entraînent 4 élections.

Les partielles sont légèrement moins contestées qu'autrefois : dans plus du tiers des cas, le vainqueur est élu sans concurrent.

La participation électorale tend encore à augmenter par rapport à l'élection générale précédente. La comparaison peut être effectuée pour 64 partielles. Le taux de participation électorale (votes valides plus bulletins rejetés, en pourcentage des inscrits) accuse une baisse dans 24 cas seulement et augmente dans les 40 autres.

De façon générale, le parti ministériel se tire fort bien de l'épreuve des partielles. On ne tiendra compte ici que des 85 scrutins, écartant les élections sans concurrent (51). Le parti libéral remporte 66 des 77 partielles survenues dans des circonscriptions précédemment libérales, et des 68 élections ayant lieu dans le territoire de l'opposition.

C) 1936-1960

Cette période s'étend de la première victoire de Maurice Duplessis à la défaite de son parti par les libéraux de Jean Lesage. Elle est caractérisée par une domination marquée de l'Union nationale et de son fondateur sur la scène politique québécoise. L'U.N. remporte toutes les élections générales sauf celle de 1939, où l'intervention massive des libéraux fédéraux d'Ernest Lapointe joue un rôle apparemment décisif dans l'accession au pouvoir d'Adélard Godbout. Dans l'histoire des partielles, l'ère duplessiste inaugure une coupure à plusieurs points de vue.

En premier lieu, la fréquence de ces élections connaît une chute marquée, d'ailleurs amorcée dès 1931. On ne relève que trente-cinq partielles, soit moins de deux par an en moyenne. La fréquence relative tombe de 15,3% sous le régime libéral à seulement 6,4%. Les décès passent au premier rang des causes (18), suivis par les démissions (8) et les nominations au Conseil législatif (6) ou à d'autres postes incompatibles (2). L'annulation d'une élection devient une cause exceptionnelle. Il n'est plus nécessaire d'être réélu après avoir été nommé au cabinet.

En second lieu, et parallèlement à ce qu'on observe aux élections générales, l'élection d'un député sans concurrent, phénomène autrefois courant, devient un fait exceptionnel. Celle de Pierre Bohémier dans Labelle en 1958 constitue la dernière survenue sur la scène québécoise. Le degré de compétition paraît s'élever si l'on se fie au nombre de candidats en lice, mais on relève neuf cas où le principal parti d'opposition ne présente pas de candidat.

En troisième lieu, la participation électorale, qui tendait autrefois à s'élever lors des partielles par rapport à la consultation populaire précédente, se met à

baisser de façon régulière (28 baisses contre seulement 5 hausses, ces dernières toutes antérieures à 1948). L'absence de candidat de l'opposition officielle n'explique qu'en partie cette apathie croissante de l'électorat.

Par ailleurs, le parti gouvernemental remporte presque tous les scrutins tenus pendant la période, c'est-à-dire 22 des 24 tenus dans des circonscriptions ministérielles et 7 des 9 survenus dans des circonscriptions oppositionnistes. La victoire d'un candidat de l'opposition officielle dans une circonscription auparavant acquise au gouvernement devient un événement très rare : celles de Tancrède Labbé dans Mégantic en 1940 et surtout de Paul Beaulieu dans Saint-Jean-Napierville en 1941 sont présentées et ressenties comme telles. Le mouvement des suffrages est lui aussi presque invariablement favorable au parti ministériel.

D) 1960-1976

La Révolution tranquille ouvre une nouvelle phase dans l'histoire politique du Québec. Cette période, comme on le sait, est nettement plus mouvementée que la précédente sur les plans social, culturel et politique. Au chapitre des élections partielles, on n'assiste cependant qu'à une accentuation de tendances déjà bien amorcées, sinon ancrées. La fréquence de ces élections continue de baisser, qu'on la considère en valeur absolue (23 en seize ans, soit en moyenne 1,4 par année) ou en valeur relative (seulement 4,5% des sièges font l'objet d'une telle élection). Les décès figurent toujours au premier rang des causes (9), suivis par les démissions (6), les nominations à des fonctions incompatibles, au Banc ou dans la haute Fonction publique (5) ou au Conseil législatif (2). Cette dernière cause disparaît en 1968 avec l'abolition de la dernière Chambre haute provinciale. Dans Gatineau en 1972, une erreur administrative commise lors de l'impression des bulletins de vote entraîne l'annulation de tous les bulletins et la reprise du scrutin un mois plus tard.

Toutes ces élections nécessitent un scrutin. L'opposition officielle prend l'habitude de n'y point participer lorsque la partielle a lieu vers la fin d'une législature (notamment en 1965 et en 1969). Entre 1970 et 1973, l'Union nationale se tient à l'écart dans Chambly et dans Duplessis, où le parti avait fait mauvaise figure en 1970. Durant la même législature, le Parti québécois, alors second parti en termes de suffrages populaires, est présent dans Chambly, Gatineau et Duplessis. En dépit de ce phénomène d'abstention de l'opposition officielle, ou peut-être à cause de lui, les partielles attirent un nombre moyen plus élevé de candidatures provenant de petits partis et surtout d'indépendants.

La règle de la baisse de la participation électorale ne souffre plus aucune exception. Entre 1960 et 1973, cette baisse s'établit en moyenne à une vingtaine de points à chaque législature. Elle est, bien entendu, plus considérable si le principal parti d'opposition ne présente pas de candidat. En octobre 1969, où ce

dernier facteur se combine avec l'atmosphère troublée causée par la grève des policiers montréalais, seulement 29% des électeurs se rendent aux urnes dans Saint-Jacques et Sainte-Marie.

L'indifférence de l'électorat semble à la fois cause et conséquence de succès gouvernementaux toujours plus nets. Six partielles se déroulent dans des circonscriptions précédemment détenues par l'opposition : celle-ci n'en conserve qu'une (Notre-Dame de Grâce en 1968, difficilement « prenable » de toute façon) et doit en concéder cinq. Seize partielles ont lieu dans les circonscriptions gouvernementales : le parti au pouvoir n'en perd qu'une (Johnson, 1974) et, sauf dans ce dernier cas, son pourcentage des suffrages exprimés s'élève toujours. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la reprise du scrutin dans Gatineau en 1972.

II. QUELQUES GRANDES TENDANCES DE LA PÉRIODE 1867-1976

Les tableaux 1 à 6 illustrent de façon plus détaillée les grandes lignes d'une évolution que l'on peut ramener aux tendances suivantes :

1. Les élections partielles, phénomène courant jusqu'en 1931, sont devenues depuis cette date des événements de moins en moins fréquents, même si le nombre de sièges pouvant théoriquement faire l'objet de telles élections a presque doublé depuis 1867.

2. Cette moindre fréquence est attribuable en bonne partie à la suppression de deux causes autrefois très importantes : annulation d'élections contestées et réélection obligatoire des députés nommés à un portefeuille ministériel. Le renouvellement des effectifs de l'Assemblée et du cabinet s'effectue moins souvent par le biais de nominations au Conseil législatif ou à diverses charges

TABLEAU 1

Fréquence des élections partielles.

PÉRIODE	NOMBRE D'ÉLECTIONS PARTIELLES	MOYENNE ANNUELLE	FRÉQUENCE RELATIVE * %	ÉLECTIONS SANS CONCURRENT	
				Nombre	%
1867-1897	125	4,2	23,3	37	29,6
1897-1936	136	3,5	15,3	51	37,5
1936-1960	35	1,5	6,4	2	5,7
1960-1976	23	1,4	4,5	0	—
TOTAL	319	2,9	12,8	92	28,8

* Obtenue en divisant le nombre de partielles par le nombre total de sièges pouvant faire l'objet de telles élections pendant la période et en multipliant la quantité ainsi obtenue par 100.

TABLEAU 2
Causes du déclenchement des élections partielles.

PÉRIODE	DÉCÈS	DÉMISSION	ANNULATION D'ÉLECTION	NOMINATIONS		DIVERS	TOTAL	
				Cabinet	Conseil législatif Autres			
1867-1897	17	27	30	28	5	16	2	125
1897-1936	30	12	8	22	14	46	4	136
1936-1960	18	8	1	—	6	2	—	35
1960-1976	9	6	1	—	2	5	—	23
TOTAL	74	53	40	50	27	69	6	319

SOURCES: François DROUIN, *Législature de Québec. Les élections partielles (1867-1962)*, 1962, *Journaux de l'Assemblée législative et Procès-verbaux de l'Assemblée nationale.*

TABLEAU 3

Participation électorale lors des élections partielles depuis 1897.

PÉRIODE	NOMBRE D'ÉLECTIONS OÙ LA COMPARAISON PEUT ÊTRE FAITE *	ÉVOLUTION DE LA PARTICIPATION DEPUIS L'ÉLECTION GÉNÉRALE PRÉCÉDENTE	
		Hausse	Baisse
1867-1897 **	66	37	29
1897-1936	64	40	24
1936-1960	33	5	28
1960-1976	23	0	23

SOURCES: Pour la période 1897-1899: *Document 61 de la session de 1899*. Depuis 1899: *Rapports du Président général des élections*.

* Sont exclus les cas où l'une des deux élections comparées a eu lieu sans concurrent.

** Pour cette période, on a comparé le *nombre* total des *votes valides* seulement. Pour les autres périodes, on a comparé le *taux* de participation, égal à la somme des votes valides et des bulletins nuls, exprimé en pourcentage des électeurs inscrits.

TABLEAU 4

Degré de compétition lors des élections partielles.

PÉRIODE	NOMBRE TOTAL D'ÉLECTIONS	NOMBRE TOTAL DE CANDIDATS	NOMBRE MOYEN DE CANDIDATS À CHAQUE ÉLECTION
1867-1897	125	228	1,8
1897-1936	136	232	1,7
1936-1960	35	86	2,5
1960-1976	23	80	3,5

dans le système judiciaire et dans la Fonction publique.⁹ Les décès ou les démissions de députés constituent depuis les années trente les motifs habituels de la tenue de partielles.

3. Il n'y a pas de tendance nette en longue période concernant le degré de compétition politique lors des élections partielles. Si les élections sans opposition paraissent maintenant chose du passé (elles sont toujours possibles en théorie), l'opposition officielle s'est retirée plus souvent de la bataille en 1960-1976 (9 cas sur 23) qu'en 1936-1960 (9 fois sur 35). Par ailleurs, le nombre moyen de candidats à chaque élection a eu tendance à s'élever. Ils s'établissaient à

9. La démotion pure et simple de MM. Rodrigue Tremblay et Louis O'Neill en septembre 1979 illustre ce dernier point.

TABLEAU 5

*Répartition des circonscriptions selon le parti vainqueur
aux élections partielles.**

PÉRIODE	VAINQUEUR AUX ÉLECTIONS GÉNÉRALES PRÉCÉDENTES	VAINQUEUR AUX ÉLECTIONS PARTIELLES		TOTAL
		Gouvernement	Opposition	
1867-1897	Gouvernement	48	12	87
	Opposition	13	14	
1897-1936	Gouvernement	66	11	85
	Opposition	6	2	
1936-1960	Gouvernement	22	2	33
	Opposition	7	2	
1960-1976	Gouvernement	15	1	22
	Opposition	5	1	
TOTAL	Gouvernement	151	26	227
	Opposition	31	19	

* Les élections sans opposition, l'élection dans Kamouraska en 1869 et la deuxième élection dans Gatineau en 1972 n'ont pas été prises en considération.

TABLEAU 6

*Analyse du résultat des élections partielles.**
(en pourcentages)

PÉRIODE	1867- 1897	1897- 1936	1936- 1960	1960- 1976
Victoires gouvernementales :				
-dans les circonscriptions auparavant gouvernementales	80,0	85,7	91,7	93,8
-dans les circonscriptions auparavant oppositionnistes	48,0	75,0	77,8	83,3
-dans toutes les circonscriptions	70,1	84,7	87,9	90,9
Changements d'allégeance :				
-favorables à l'opposition	13,8	12,9	6,1	4,5
-tous les changements	28,7	20,0	27,3	27,2

* Les élections sans opposition, l'élection partielle de Kamouraska en 1869 et la deuxième élection dans Gatineau en 1972 n'ont pas été prises en considération. Ce tableau porte sur deux cent vingt-sept élections.

1,8 et 1,7 lors des deux périodes pré-duplessistes, pour grimper à 2,5 entre 1936 et 1960 et à 3,5 entre 1960 et 1976. Une évolution semblable, due à l'irruption de divers tiers-partis (Bloc populaire, Union des électeurs, Ralliement créditiste, etc.) s'observe lors des élections générales.

4. On ne dispose que de données fragmentaires sur le taux de participation électorale avant 1897 et les données d'avant 1936 sont parfois incomplètes. Cependant, on peut relever que les partielles d'avant 1936 suscitaient généralement une participation électorale accrue par rapport à la participation enregistrée lors de l'élection générale précédente. Depuis cette date, on enregistre des baisses de plus en plus constantes et sensibles.

5. Les partielles tenues au siècle dernier avaient l'allure d'un combat où les dés n'étaient pas entièrement pipés en faveur du parti au pouvoir. Depuis 1897, elles se soldent presque invariablement par des succès de plus en plus accentués des candidats du parti gouvernemental, quel que soit l'angle sous lequel on scrute les résultats.

III. LES ÉLECTIONS PARTIELLES TENUES DURANT LA 31^e LÉGISLATURE (1976-1981)

La proximité historique est loin de constituer le seul motif justifiant une analyse séparée des élections partielles survenues durant la 31^e législature. En effet, ces partielles ont démenti la plupart des généralisations fondées sur les tendances à long terme que l'on vient d'exposer. Ajoutons qu'elles ont suscité un intérêt considérable, tant chez les praticiens que chez les observateurs de la politique québécoise.

Durant cette période, les partielles ont d'abord été plus nombreuses. Il y en eut au total onze, soit autant en moins de cinq ans que durant les dix années précédentes. La fréquence annuelle s'élève à 2,2 et la fréquence relative à 10,0. De 1960 à 1976, les valeurs correspondantes s'établissaient à 1,4 et à 4,5. Les reclassements politiques considérables générés sur la scène québécoise par la polarisation référendaire constituent le principal facteur explicatif. Deux partis d'opposition, le Ralliement créditiste et le Parti national populaire, disparurent complètement, tandis qu'un troisième, l'Union nationale, perdait en quelques années la moitié de ses députés avant de devoir expulser son propre chef. Enfin, le Parti libéral se donnait un nouveau leader et un nouveau style en la personne de Claude Ryan. De plus, deux élections générales fédérales survinrent durant cette période, offrant une planche de salut aux députés des tiers-partis pris en tenaille dans la polarisation référendaire. Mentionnons aussi l'exceptionnelle longueur de la 31^e législature (quatre ans et quatre mois, soit la plus longue durée depuis 1939), attribuable surtout au résultat du référendum et à la volonté du gouvernement d'en laisser se dissiper les séquelles avant d'affronter l'électorat.

Comme par le passé, les démissions et les décès ont constitué les principales causes du déclenchement des élections partielles. Qu'un seul décès, celui du vice-président de l'Assemblée nationale, Jean-Guy Cardinal, n'ait marqué la législature, n'est pas très surprenant, puisque la moyenne d'âge des députés élus en 1976 était l'une des plus basses observées depuis la Confédération.¹¹ Quant aux dix démissions, elles découlent principalement des reclassements politiques mentionnés plus haut. Raymond Garneau et Victor Goldbloom eurent de la difficulté à s'ajuster au style du nouveau chef libéral. Bryce Mackasey perdit rapidement tout intérêt pour la scène provinciale, tandis qu'André Raynauld souffrit des transitions de la vie académique à la bataille politique. Zoël Saindon dut céder son siège au nouveau chef, en décembre 1978, afin d'éviter à celui-ci de se présenter dans la circonscription de son rival défait au congrès du mois d'avril précédent. L'effritement de l'Union nationale, fin 1979, après les hésitations de Rodrigue Biron sur la question constitutionnelle et ses tentatives de rapprochement avec les conservateurs fédéraux, se solda par le retrait fracassant du vieux routier Maurice Bellemare et la décision de Fernand Grenier et Armand Russell de tenter en vain leur chance au niveau fédéral. La santé chancelante du ministre Robert Burns et ses différends avec le Premier ministre provoquèrent son départ de la vie politique à l'été 1979. Enfin, Fabien Roy, chef et unique député du Parti national populaire, se vit offrir la direction des créditistes fédéraux (alors en pleine crise) en avril 1979.

Un autre trait n'a pas changé durant cette législature: la participation électorale a continué de décroître dans tous les cas. La baisse moyenne s'établit à 14,3 points de pourcentage, ce qui est tout de même un peu inférieur aux baisses observées depuis 1960. La tendance fut encore plus prononcée dans les circonscriptions anglophones: 21 points dans Notre-Dame-de-Grâce, 27 points dans D'Arcy McGee et 35 points dans Outremont. On constate ainsi lors des partielles un certain désintérêt des anglophones québécois pour la chose publique provinciale conforme à leur comportement en élections générales.¹¹ Ailleurs, les baisses se révélèrent en fin de compte assez modestes: respectivement 4 et 8 points dans Argenteuil et Jean-Talon en avril 1979, et 1, 7 et 9 points dans Beauce-Sud, Maisonneuve et Prévost en novembre de la même année. Ces cinq scrutins furent les plus suivis et les plus chaudement disputés de la période. Les baisses furent un peu plus considérables à l'automne 1980, dans des circonscriptions adjudgées d'avance au Parti libéral.

Le degré de compétition fut plus élevé qu'à l'habitude. Il n'y eut aucune élection sans opposition et en moyenne 4,3 candidats briguèrent les suffrages

10. Voir: Gaston DESCHÊNES, *Le député québécois*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 1979, p. 18.

11. Voir à ce sujet: André BERNARD, « L'abstentionnisme des électeurs de langue anglaise du Québec », dans: LATOUCHE, LORD et VAILLANCOURT (dir.), *Le processus électoral au Québec: les élections provinciales de 1970 et 1973*, Montréal, HMH, 1976, p. 155.

dans chaque circonscription. Nettement plus significative fut la présence partout du principal parti d'opposition, alors que l'opposition officielle s'était retirée de la bataille 9 fois sur 23 entre 1960 et 1976.

C'est cependant par leur résultat que les onze partielles de la 31^e législature se sont le plus singularisées. Toutes sans exception furent en effet remportées par l'opposition libérale, fait pratiquement sans précédent dans l'histoire électorale québécoise.¹² Le bilan qui figure au tableau 7 est éloquent et se passe de commentaires.

TABLEAU 7

Élections partielles de la 31^e législature

PARTI	15 NOVEMBRE 1976		ÉLECTIONS PARTIELLES		ÉVOLUTION
	Suffrages %	Sièges	Suffrages %	Sièges	
Parti québécois	29,3	2	31,1	0	+ 1,8
Parti libéral	36,8	5	61,3	11	+24,5
Union nationale	20,9	3	4,8	0	-16,1
Ralliement créditiste . . .	3,8	0	—	—	- 3,8
Divers	9,1	1	2,8	0	- 6,3
TOTAL	99,9	11	100,0	11	

SOURCE: *Rapports du Directeur général des élections.*

Comment expliquer autant de démentis cuisants à la thèse voulant que le gouvernement gagne presque invariablement les élections partielles ?

Observons en premier lieu que neuf des onze partielles de cette législature se déroulèrent dans des circonscriptions détenues par l'un ou l'autre des partis d'opposition : une telle situation ne s'était pas vue depuis les années quarante. De plus, les onze circonscriptions avaient globalement donné un appui élevé aux divers partis d'opposition et plus faiblement appuyé le Parti québécois. Par ailleurs, les élections générales de 1973 avaient clairement démontré qu'en période de polarisation, les électeurs de la « troisième force » (U.N. et créditistes) se ralliaient très majoritairement aux libéraux, ce que les élections partielles ont confirmé. Le Parti libéral du Québec a eu l'heureuse fortune de voir les partielles survenir sur son terrain naturel.

12. Le parti gouvernemental perdit en 1974 dans Johnson l'unique élection partielle de la 30^e législature. Mais ce cas est nettement moins significatif que les onze défaites successives du gouvernement Lévesque.

En second lieu, la stratégie libérale consistant à centrer le débat sur la question constitutionnelle se révéla fort efficace. Les sondages démontraient clairement que la population québécoise rejetait l'option de l'indépendance, ce que le référendum du 20 mai 1980 devait confirmer. Les candidats ministériels étaient réduits à éluder ce thème fondamental et à parler de sujets préoccupant l'électorat à un moindre degré. Ce jeu de cache-cache, assez typique finalement du paysage électoral québécois depuis 1976, devait se révéler désastreux pour le gouvernement Lévesque.

Enfin, les chances du gouvernement péquiste de conserver les deux circonscriptions qu'il avait gagnées en 1976¹³ furent irrémédiablement gâchées par deux facteurs. Les conventions péquistes donnèrent lieu à des interventions ouvertes de la direction du parti dans le but d'imposer des candidats jugés plus capables de préférence à des individus parfois solidement appuyés par les militants locaux : la désunion qui s'ensuivit, et qui n'avait pas de contrepartie chez l'adversaire, compromettait gravement la position du parti ministériel. D'autre part, la mauvaise tournure des négociations dans les secteurs public et parapublic au même moment mettait le gouvernement péquiste en conflit direct avec ses appuis naturels et la réponse de ceux-ci ne se fit pas attendre, tandis que l'image d'un gouvernement capable de maintenir la paix sociale s'effritait rapidement aux yeux du reste de la population.

Il est trop tôt pour savoir si ces élections constituent un *point tournant* ou une simple *parenthèse* dans l'histoire des partielles. À l'appui de cette dernière thèse, on retiendra notamment le contexte exceptionnel créé par l'avènement à Québec d'un parti dont les options en matière constitutionnelle suscitaient un rejet très profond au sein de certaines couches de la population. Ce rejet se serait traduit par la falsification depuis 1976 de bien des prétendues lois de la science politique telles : la satisfaction de l'électorat envers le gouvernement est égale au soutien envers le parti qui dirige ce gouvernement ; le gouvernement perd rarement sinon jamais un référendum, etc. La règle du succès gouvernemental aux partielles aurait subi le même sort. Toutefois, l'avènement d'un nouveau gouvernement fermerait la parenthèse et les choses reviendraient, si l'on ose dire, à la normale. Il est également permis de penser que la maturité nouvelle de l'électorat québécois le portera à l'avenir à exprimer ses sentiments véritables lors des partielles sans être influencé outre mesure par la crainte de demeurer ou de passer dans l'opposition. Une telle évolution, d'ailleurs amorcée en 1974 avec l'élection partielle de Johnson, découlerait finalement de façon assez logique de la substitution graduelle de critères administratifs impersonnels aux considérations purement politiques dans la distribution des services de l'État.

13. Et par de fortes marges : 7 569 voix de majorité dans Prévost et plus de 9 000 voix dans Maisonneuve, soit en pourcentages, des avances respectives de 18,7 et 36,6 points.

La victoire du Parti québécois aux élections générales du 13 avril 1981 devait démentir avec éclat les prédictions fondées sur le résultat des onze partielles précédentes. Le Parti québécois reprit les deux sièges concédés à l'automne 1979 et conquit Johnson. Les huit autres sièges où avaient eu lieu des partielles demeurèrent dans le giron libéral.

IV. LES FONCTIONS DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Les élections partielles servent légalement à donner un député à une circonscription dont le siège est devenu vacant en cours de législature. Mais en plus de cette fonction officielle, les partielles remplissent des fonctions d'un autre ordre.

Jusqu'à il y a une cinquantaine d'années, une élection partielle permettait fréquemment à un Premier ministre de trouver un siège à l'Assemblée pour un nouveau membre de son cabinet. Dans l'histoire politique du Québec, on dénombre une vingtaine de cas semblables. Le procédé semble avoir servi particulièrement dans le cas des ministres de langue anglaise, qui constituent plus de la moitié des ministres ainsi recrutés. Sous les régimes Gouin et Taschereau, le trésorier de la province (ministre des Finances) était le plus souvent nommé directement au cabinet et accédait peu après à l'Assemblée législative. La défaite du nouveau trésorier Gordon Scott dans Huntingdon en novembre 1930, seul cas du genre, donne un coup d'arrêt à cette pratique. Elle ne sera reprise que cinq fois par la suite, notamment en faveur de MM. Eric Kierans (1963), Claude Wagner (1964) et Jean Cournoyer (1971). Il est arrivé également qu'un ministre membre du Conseil législatif profite d'une élection partielle pour passer à l'Assemblée: monsieur Jean-Guy Cardinal (1968) constitue le dernier exemple de cette pratique. Les partielles ont servi à enrichir la députation ministérielle d'individus promis à une carrière fructueuse (Daniel Johnson en 1946, Pierre Laporte en 1961), à permettre à un parti de « repêcher » son chef (Georges-Émile Lapalme en 1953) ou à faire entrer son nouveau chef à l'Assemblée (Claude Ryan en 1979). Une partielle peut être l'occasion de vider une querelle politique: en 1907, le ministre Turgeon, dont la politique est attaquée par Henri Bourassa, démissionne de son siège, défie Bourassa en combat singulier dans Bellechasse et en sort vainqueur. Enfin, les quatre partielles tenues en octobre 1964 servirent de banc d'essai à la nouvelle législation sur les dépenses électorales.

V. LA SIGNIFICATION POLITIQUE DES ÉLECTIONS PARTIELLES

Bien entendu, les élections partielles suscitent l'intérêt des observateurs parce qu'on leur prête une valeur indicative de l'état de l'opinion publique. Bon nombre de commentateurs déduisaient des succès gouvernementaux d'avant

1976 que les partielles constituaient un indicateur trompeur et biaisé. Ils faisaient remarquer que les électeurs cherchent avant tout, lors de ces scrutins, à se placer « du bon bord » de façon à conserver ou acquérir ce qu'on appelle pudiquement des « prestations politiques ». Connaissant ce réflexe de l'électorat, les partis d'opposition s'abstiendraient de présenter des candidats, rendant ainsi les succès gouvernementaux encore plus certains. Les partielles seraient ainsi devenues des opérations de routine quasi administratives auxquelles les électeurs participeraient en nombre décroissant.

Bon nombre des phénomènes ci-haut décrits semblent corroborer cette thèse et il n'est pas sûr que les partielles de la 31^e législature ne soient pas une parenthèse. Toutefois, on oublie trop souvent qu'une partielle doit s'interpréter en tenant compte de la circonscription où elle est tenue. Si le parti ministériel est réélu dans une dizaine de ses châteaux-forts, on aurait tort d'y voir une approbation bien claire dans un sens ou dans l'autre. Plus des trois quarts des élections partielles tenues au Québec ont eu lieu dans des circonscriptions remportées par le gouvernement à l'élection générale précédente. On peut émettre l'hypothèse que *les partielles sont plus significatives si des circonscriptions changent d'allégeance*. Cette hypothèse générale se concrétise par deux affirmations dont nous allons tester la valeur en examinant les précédents survenus dans l'histoire politique du Québec.

A) « *Des succès gouvernementaux aux partielles, mesurés par la conquête de sièges occupés par l'opposition, préfigurent une victoire du parti gouvernemental à l'élection générale suivante.* »

Les principaux précédents favorables à cette thèse sont les suivants :

1. Entre 1886 et 1890, le gouvernement national de Mercier conserve 8 sièges, en conquiert 7 et n'en perd aucun. Il est réélu avec une majorité accrue en 1890.

2. Entre 1897 et 1900, les libéraux conservent 7 sièges, en enlèvent 2 aux conservateurs et n'en perdent qu'un. Leur réélection en 1900 est triomphale.

3. Entre 1944 et 1948, l'U.N. enlève à l'opposition les 4 circonscriptions où sont tenues des partielles. Les élections de 1948 donnent lieu à un raz-de-marée unioniste.

4. Entre 1960 et 1962, les libéraux conservent 2 sièges et enlèvent Rouville et Joliette à l'Union nationale. Ils sont réélus avec une force accrue en 1962.

Les principaux arguments défavorables à cette thèse peuvent être résumés (et nuancés) ainsi :

1. Entre 1936 et 1939, l'U.N. conserve 3 sièges et en conquiert 2 (Bagot et Montréal-Saint-Louis en 1938) aux dépens des libéraux. Duplessis est néanmoins défait en 1939. Un facteur spécial contribue à expliquer cette défaite : l'intervention brusque des libéraux fédéraux lors de la campagne électorale.

2. Entre 1956 et 1960, l'U.N. conserve 7 circonscriptions et conquiert Compton en 1957. Elle est, comme on le sait, défaite en 1960. Presque toutes les partielles tenues pendant cette législature ont lieu avant la mort de Duplessis, cause importante de la fin du régime unioniste.

3. Entre 1966 et 1970, cas apparemment très significatif, l'Union nationale conserve 4 sièges, en ravit deux aux libéraux (Dorion et Vaudreuil-Soulanges en 1969) et n'en perd aucun, tandis que les libéraux conservent Notre-Dame-de-Grâce. En dépit de ce tableau de chasse enviable, le gouvernement Bertrand subit une défaite écrasante en 1970. Remarquons que tous ces scrutins ont eu lieu *avant* la présentation et l'adoption de la Loi 63, facteur très important dans la déconfiture unioniste.

À la réflexion, on conclurait que la conquête de sièges d'opposition par le gouvernement lors de partielles est de bon augure pour ce gouvernement. Les exceptions citées démontrent cependant qu'il aurait tort de s'endormir sur ses lauriers : des facteurs exceptionnels peuvent se manifester en fin de législature et précipiter la chute d'un parti apparemment bien en selle.

La seconde généralisation que l'on pourrait risquer s'énonce ainsi :

B) « *Si des sièges gouvernementaux passent à l'opposition lors d'élections partielles, une défaite de ce gouvernement est prévisible lors du prochain scrutin.* »

Les arguments favorables à cette thèse sont les suivants :

1. La défaite du gouvernement conservateur en 1897 est précédée par la perte de Beauharnois et Matane (1892) et de Montréal n° 6 (1895). Les conservateurs ne font aucun gain et retardent de près d'un an la convocation des électeurs dans certains sièges vacants.

2. La défaite des libéraux de Godbout en 1944 fait suite à la perte de deux sièges au profit de l'Union nationale : Mégantic (1940) et surtout Saint-Jean-Napierville (1941), pourtant libéral depuis la Confédération et remporté en 1939 par une majorité de 20%.

3. En 1974, la défaite de Jean-Claude Boutin dans Johnson annonce l'échec des libéraux deux ans plus tard. Une analyse plus fouillée du résultat illustre la résurgence dans les milieux ruraux d'une troisième force dont la progression s'effectue au détriment des libéraux, ainsi qu'une progression du Parti québécois : la conjonction de ces deux facteurs le 15 novembre 1976 sera fatale à Robert Bourassa. Cette partielle, cependant, fut la seule à être tenue durant la 30^e législature.

Par ailleurs, on peut relever au moins quatre exemples démontrant que des revers du gouvernement aux élections partielles peuvent néanmoins précéder un triomphe ultérieur de ce gouvernement.

1. Entre 1900 et 1904, les libéraux conservent 7 sièges mais en perdent 4 durant la seconde moitié de la législature : Stanstead et Soulanges (1902),

Maskinongé et Portneuf (mars 1904). Quelques mois après ces deux défaites, le gouvernement est réélu avec la même majorité, reprenant trois des quatre sièges perdus.

2. Entre 1923 et 1927, Québec-Comté (1924) et Argenteuil (1925) passent à l'opposition. En 1927, Taschereau est pourtant réélu avec une dizaine de sièges supplémentaires. Apparemment, des considérations linguistiques¹⁴ expliquent la perte d'Argenteuil, compensée le même jour par un gain dans Jacques-Cartier aux dépens des conservateurs.

3. Entre 1927 et 1931, les conservateurs enlèvent au gouvernement Montréal-Sainte-Marie (1928) et Huntingdon (1930) où un nouveau ministre est défait. Ceci n'empêche pas la réélection triomphale du gouvernement Taschereau en 1931 avec 79 députés sur 90.

4. Enfin, entre 1976 et 1981, le Parti québécois perd les sièges de Prévost et de Maisonneuve, ce qui ne l'empêche pas d'être réélu avec une solide majorité le 13 avril 1981, regagnant par de bonnes marges les deux sièges perdus.

Dans l'ensemble, il paraît aventureux de prédire la défaite prochaine d'un gouvernement qui vient de perdre des sièges au profit de l'opposition. Les exceptions sont trop nombreuses et parfois trop récentes pour être écartées du revers de la main ou attribuées à des « considérations d'ordre local » susceptibles de jouer dans tous les cas.

CONCLUSION: THERMOMÈTRES OU BAROMÈTRES?

En Angleterre, les élections partielles semblent constituer un exutoire. Les électeurs y manifestent leur mauvaise humeur à l'égard des gouvernants du moment. La performance du parti au pouvoir est généralement moins bonne qu'à l'élection générale précédente. Ces revers sont toutefois souvent suivis d'un retour en force lors de l'élection générale suivante: l'électorat a voulu donner un avertissement, « envoyer un message », il n'a pas signé un mandat de mise à mort prochaine. Par conséquent, les partielles n'y sont pas considérées comme des indicateurs très fiables.¹⁵ En Australie, les spécialistes d'études politiques arrivent à des conclusions semblables.¹⁶

Qu'en est-il au Québec? Une partielle peut révéler l'état de l'opinion publique *du moment*; elle peut aussi servir de « boule de cristal » pour la

14. En présentant un candidat anglophone, le Parti libéral avait mécontenté la moitié francophone de la population d'Argenteuil, qui s'était tournée vers le conservateur Léon Saint-Jacques.

15. Voir l'article de D.E. BUTLER, « By-Elections and Their Interpretation », dans : COOK et RAMSDEN, *op. cit.* : 7-13.

16. Voir : D. AITKIN *et al.*, « Some Facts and Figures », dans : MAYER et NELSON (éds), *Australian Politics*, Melbourne, Cheshire Publications, 1973, p. 268.

prochaine élection générale. Constitue-t-elle un thermomètre et un baromètre fiables ?

À titre de thermomètres, les partielles apparaissent relativement dignes de confiance. Cette évaluation se fonde sur la concordance observée depuis 1970 entre le résultat des partielles et les indications des sondages. Quelques exemples :

1. Commentant le résultat de l'élection partielle de Duplessis en octobre 1972, le directeur du *Devoir* écrivait : « Dans l'état actuel de l'opinion, il semble, en effet, que les votes unionistes et créditistes iraient aux libéraux avant d'aller au P.Q. : c'est du moins ce qu'on peut induire des résultats de Duplessis ». ¹⁷ Un sondage effectué en septembre 1972 avait confirmé que le réaligement des électeurs allait en ce sens. ¹⁸

2. Peu après la victoire de monsieur Maurice Bellemare dans Johnson en 1974, un sondage démontrait que les tendances décelées lors de cette partielle correspondaient aux grands mouvements de l'opinion : croissance du P.Q. et de l'Union nationale et dégringolade des libéraux. ¹⁹

3. L'élection partielle de Notre-Dame-de-Grâce le 8 juillet 1978 révéla un effondrement de l'Union nationale (-27%), un léger recul du Parti québécois (-2%) et une poussée libérale (+18%). Le sondage de l'Institut de cueillette de l'information (I.N.C.I.), réalisé en juin, suggérait l'évolution suivante pour l'ensemble du Québec : -9% (U.N.); -2% (P.Q.); +13% (P.L.Q.).

4. Si l'on accepte de se fier au sondage de l'Institut québécois d'opinion publique (I.Q.O.P.) d'avril 1979, le Parti québécois demeurerait alors au même point qu'en 1976, les libéraux avaient progressé de 9 points et l'Union nationale avait perdu la moitié de son électorat de 1976. Les partielles de Jean-Talon et Argenteuil révélaient une légère baisse du P.Q. (3 points), une hausse libérale de 19 points et une chute unioniste de 10,6 points.

5. La concordance est encore plus frappante si l'on compare les résultats des partielles de novembre 1979 et ceux du sondage de l'I.Q.O.P. mené en décembre de la même année. Le Parti libéral y réalisa sa meilleure performance, remportant les trois sièges et y progressant de plus de 30 points par rapport à 1976. Le sondage I.Q.O.P. mené à la même époque donnait 56% des voix aux libéraux, soit leur score le plus élevé dans les sondages menés durant cette législature.

6. Enfin, les quatre partielles de l'automne 1980 révélaient, pour la première fois depuis 1976, une progression de huit points du Parti québécois et confirmaient pour l'Union nationale un effondrement d'autant plus significatif

17. *Le Devoir*, 13 octobre 1972, p. 4.

18. J. LACOURSIÈRE et H.A. HUGUET, *Québec 72-73, Bilan*, Montréal, Fides, 1974, p. 82.

19. *La Presse*, 13 novembre 1974 (Sondage I.Q.O.P.).

qu'il survenait dans un ensemble où figuraient trois circonscriptions unionistes en 1976. Le sondage I.Q.O.P. d'octobre 1980 confirmait la remontée du P.Q. par rapport aux chiffres de 1976 (+6%) et la perte par l'Union nationale des deux tiers de ses anciens électeurs.

En tant que baromètres, les partielles ont une moindre valeur, comme on a tenté de le démontrer plus haut. On peut certes avancer des cas où des partielles ont sonné le glas d'un gouvernement. On peut en citer d'autres où elles n'ont constitué qu'une fausse alarme. Elles font penser à ce personnage dont on disait qu'il était génial quatre jours sur sept et fou pendant les trois autres, tout le problème étant de savoir lesquels... La raison en est bien simple : l'opinion publique est une réalité fluide et mouvante. À l'instar des sondages, les partielles nous révèlent un alignement susceptible de se modifier en quelques mois. On fera bien de garder cette réalité à l'esprit avant de se lancer dans des prédictions échevelées.

Louis MASSICOTTE

*Bibliothèque du Parlement,
Ottawa.*